

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0731 du 19/09/2017

Arrêté du 4 juillet 2017

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/09/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant réintégration d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE :



Article premier : l'inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale dont le nom suit est affecté dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

NOM	Prénom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
CESARI	LAURENT	817292	IDIV CN 2 01/03/2016	EN DÉTACHEMENT AUPRÈS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS	DRFIP DE BOURGOGNE - FRANCHE- COMTÉ ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR	01/09/2017

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 04/07/2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH -1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	